

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL406

présenté par  
M. Di Filippo

-----

### ARTICLE 14 B

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« du troisième mois »

les mots :

« d'un délai de 30 jours ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à stopper dans un délai de 30 jours maximum le versement des allocations et prestations en faveur des personnes dont les titres ou documents justifiant qu'elles remplissent les conditions de régularité de leur séjour ont expiré.